



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. PEDERSEN, *ministre de l'Infrastructure*, fait une déclaration au sujet de la Semaine nationale de la protection civile.

M. MALOWAY et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. LINDSEY et LAGIMODIERE, M^{me} GUILLEMARD, M^{me} la *ministre* COX ainsi que M. SARAN font des déclarations de député.

Après la période des questions orales, la présidente rend la décision suivante :

Après la période des questions orales du 13 avril 2017, la députée de Keewatinook a invoqué le *Règlement* au sujet de commentaires qu'aurait fait le député d'Emerson. Dans son rappel au *Règlement*, elle a indiqué qu'elle a entendu le député prononcer les termes « let them die on a doorstep » et elle a fait valoir que ces termes l'ont choquée. Elle a demandé que le député présente des excuses. J'ai mis l'affaire en délibéré afin de vérifier les propos visés par le rappel et consignés dans le hansard. Par la suite, le député d'Emerson a invoqué le *Règlement* pour préciser que sa citation exacte, à savoir « they sent them home in a taxi to die in a doorstep », faisait référence à la politique et aux décisions de l'ancien gouvernement. Le leader de l'Opposition officielle à l'Assemblée est également intervenu au sujet du rappel. J'ai ensuite indiqué de nouveau à l'Assemblée que j'avais mis le rappel en délibéré afin de vérifier le hansard.

Je remercie les députés qui m'ont conseillée dans cette affaire.

Les termes en question ne sont pas consignés dans le hansard du 13 avril 2017; toutefois, le député d'Emerson a indiqué dans son rappel au *Règlement* qu'il a prononcé les termes suivants « they sent them home in a taxi to die », lesquels ne sont pas similaires aux termes « let them die on a doorstep ». Il me semble évident que cette situation ne constitue pas une infraction au *Règlement* ni une entorse aux pratiques habituelles de l'Assemblée, mais qu'il s'agit plutôt d'une situation où, d'un côté, une députée prétendait avoir entendu certaines paroles, alors que d'un autre côté, le député déclarait avoir prononcé des paroles différentes. Je déclare par conséquent le rappel au *Règlement* irrecevable.

Bien que, dans ce cas, il n'y a pas matière à invoquer le *Règlement*, j'aimerais vous faire part de mes préoccupations concernant le fait que le chahut est devenu un facteur de perturbation majeur. Comme je l'ai récemment indiqué à l'Assemblée, il y aura toujours un certain degré de chahut, mais ces derniers jours, le chahut est exagéré et il porte atteinte à d'autres députés. Même lorsque je rappelle l'Assemblée à l'ordre et que je me suis à peine assise, les députés reprennent immédiatement leurs échanges. Les députés continuent même de crier lorsque je suis debout pour rappeler l'Assemblée à l'ordre, ce qui démontre un manque de respect envers la présidence et l'Assemblée en général. J'aimerais respectueusement demander aux députés, lorsque je fais un rappel à l'ordre ou lorsque je me lève, de garder le silence comme l'indiquent les autorités en matière de procédure.

J'aimerais profiter de cette occasion pour rappeler à tous les députés que même lorsque des paroles sont prononcées sans arrière-pensées, elles ont une grande portée et elles peuvent blesser et causer du tort à autrui. Je prends très au sérieux la question d'avoir un milieu de travail respectueux et, à titre de présidente, je ferai de mon mieux pour veiller à ce que l'Assemblée demeure un endroit où les députés peuvent avoir des divergences d'opinion tout en étant respectueusement en désaccord. Je comprends que la majorité des députés éprouvent une passion manifeste à l'égard de diverses questions à l'Assemblée, mais il est important de nous comporter de façon digne et de se respecter mutuellement dans l'exercice de nos fonctions.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à ces questions et j'espère que nous pourrions tous aller de l'avant et continuer d'exprimer des divergences d'opinion de manière respectueuse.

Présentation et lecture de pétitions :

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Concordia de sorte que les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. SELINGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M^{me} LATHLIN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître le besoin d'installations récréatives de qualité dans toutes les écoles du Manitoba, à revenir sur sa décision de coupe régressive à cet égard et à fournir à l'École secondaire Kelvin le financement nécessaire à la construction d'un nouveau gymnase et d'un centre de mieux-être.

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

Lundi 8 mai 2017

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger